



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 21 juillet 2023

Communiqué de presse

La mise en œuvre du programme « Petites villes de demain » en Tarn-et-Garonne Signature de la convention-cadre par la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy

Le préfet de Tarn-et-Garonne a signé ce vendredi 21 juillet 2023 avec ses 8 partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Banque des Territoires, PETR Garonne Quercy Gascogne, Conseil Architecture, Urbanisme et de l'Environnement, Établissement Public Foncier Occitanie, chambre des Métiers et de l'Artisanat, chambre de Commerce et d'Industrie), la convention-cadre ORT pour la revitalisation du territoire constitué par les communes de Lauzerte, Montaignu-de-Quercy, Cazes-Mondenard, Roquecor et Bourg-de-Visa, et la communauté de communes de Pays de Serres en Quercy.

Le programme « petites villes de demain » (PVD) : une démarche nationale de revitalisation des territoires

Lancé le 1^{er} octobre 2020 par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité au sein de leur intercommunalité, les moyens de concrétiser les projets de revitalisation de leurs centre-bourgs. Au plan national, plus de 1600 communes ont été lauréatées « Petites villes de demain ».

En Tarn-et-Garonne, quinze communes et huit communautés de communes (CC) sont lauréates du programme et ont signé, dès le mois de juillet 2021, leur convention d'adhésion dont :

- Lauzerte, Montaignu de Quercy, Cazes-Mondenard, Roquecor et Bourg-de-Visa et la CC de Pays-de-Serres en Quercy.

Depuis cette date, les élus des territoires s'attachent à définir, à partir d'un diagnostic transversal détaillé, les enjeux de leurs territoires et les axes stratégiques de leurs projets de revitalisation. Ils sont accompagnés au quotidien par la Direction départementale du territoire qui pilote la mise en œuvre du programme sous l'égide de M. le préfet, délégué territorial de l'ANCT.

Les collectivités bénéficient également du cofinancement d'un poste de chef de projets dédié au programme, à hauteur de 75 % par l'État, la Banque des Territoires et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah).

Les enjeux de revitalisation identifiés dans les cœurs de bourg portent sur :

- ✓ La reconquête de l'habitat vacant et l'adaptation du parc de logements aux besoins des habitants ;
- ✓ Le développement économique et la revitalisation commerciale dans les centre-bourgs ;
- ✓ Le sujet des mobilités sur le territoire des communautés de communes ;
- ✓ Le réaménagement des espaces publics et le maintien/confortement des services,

Mais également sur la valorisation du patrimoine bâti, naturel, culturel et touristique.

Pour chaque collectivité engagée dans le programme, des plans d'actions pluriannuels ont été définis sur la période 2023-2028 à travers l'élaboration d'une convention cadre « opération de revitalisation des territoires » (ORT).

Dans le cadre des dotations de l'État aux collectivités et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (**dit « fonds vert »**), l'État prendra sa part à la réalisation de ces projets.

Un programme partenarial :

Le programme « Petites villes de demain » a rencontré un écho très large auprès des institutions et des acteurs régionaux et départementaux. Les huit partenaires ont ainsi été associés à l'élaboration de la convention en Pays de Serres en Quercy.